

BVGer A-5357/2019 vom 7. Mai 2021

Bundesverwaltungsgericht, 2021-05-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_A-5357_2019

FR: TAF A-5357/2019 du 7 mai 2021

IT: TAF A-5357/2019 del 7 maggio 2021

Regeste

Personnel fédéral

Erwägungen

E. 8

En conséquence, le recours, mal fondé, est rejeté.

E. 8.1

Conformément à l'art. 34 al. 2 LPers, la procédure de recours en matière de litiges liés aux rapports de travail est gratuite, de sorte qu'il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 8.2

Le Tribunal peut allouer d'office ou sur requête à la partie ayant entièrement ou partiellement gain de cause une indemnité pour les frais indispensables et relativement élevés qui lui ont été occasionnés (art. 64 al. 1 PA, art. 7 ss règlement du 21 février 2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral [FITAF, RS 173.320.2]). Les autorités fédérales et, en règle générale, les autres autorités parties n'ont pas droit aux dépens (art. 7 al. 3 FITAF). Aucune indemnité à titre de dépens ne sera allouée en l'espèce. (dispositif à la page suivante)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.